



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2014-16 RELATIF AU CCU

Lors de sa séance régulière du 7 juillet 2014 le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2014-16 relatif au CCU*.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à North Hatley ce 8 juillet 2014

Paul Conway
Adjoint à la direction